|  |  |
| --- | --- |
| **Bureau de la normalisation des télécommunications** | **logo_F_** |
|  |  |

 Genève, le 27 novembre 2014

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.:Tél.:Fax:E-mail: | **Circulaire TSB 128**COM 5/CB+41 22 730 6301+41 22 730 5853tsbsg5@itu.int | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union |
|  |  | **Copie**:- Aux Membres du Secteur UIT-T* Aux Associés de l'UIT-T
* Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-T

- Aux Présidents et Vice-Présidents de toutes les Commissions d'études de l'UIT-T- Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications- Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| Objet: | **Questionnaire sur les perturbations électromagnétiques liées aux émissions sur le réseau électrique en courant alternatif au-dessous de 150 kHz** |

Madame, Monsieur,

Au cours de la dernière réunion des Groupes de travail 1 et 2 de la Commission d'études 5, qui s'est tenue à Genève du 23 au 29 juillet 2014, il a été décidé, dans le cadre de l'étude effectuée au titre de la Question 9/5 (*Recommandations génériques et recommandations applicables à des familles de produits sur la compatibilité électromagnétique pour les équipements de télécommunication*), d'établir un questionnaire, comme suit:

**"*Questionnaire******sur les perturbations électromagnétiques liées aux émissions
sur le réseau électrique en courant alternatif au-dessous de 150 kHz*"**

L'objet de ce questionnaire est de recueillir des informations sur les perturbations électromagnétiques, y compris sur les dysfonctionnements des équipements informatiques ou de télécommunication causés par le bruit sur le réseau électrique en courant alternatif (lignes électriques) au-dessous de 150 kHz. Les données ainsi recueillies seront analysées pour établir les besoins de compatibilité électromagnétique au-dessous de 150 kHz.

Les sources d'émission au-dessous de 150 kHz, par exemple les sous-systèmes de conditionnement d'énergie (PCS) et les systèmes d'alimentation sans interruption (UPS), sont de plus en plus nombreuses. Il est donc à prévoir que le bruit électromagnétique sur le réseau électrique en courant alternatif au-dessous de 150 kHz augmentera dans les équipements de télécommunication et pourra être à l'origine de perturbations. Certaines perturbations causées aux systèmes de télécommunication ont déjà été signalées aux fins de cette étude, même si, à ce jour, les informations sur le sujet demeurent lacunaires.

La publication de ce questionnaire a donc pour objet de demander à tous les Etats Membres, Membres de Secteur, Associés et établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-T de rendre compte de leur expérience.

Le questionnaire est posté sur le web à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/ITU-T/studygroups/2013-2016/05/Pages/questionnaires/emission-on-acmains.aspx>.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir remplir ce questionnaire en ligne et de le renvoyer au plus tard le 12 février 2015.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Mme Cristina Bueti (tsbsg5@itu.int).

Le succès de ce questionnaire dépend des réponses reçues des Etats Membres, Membres de Secteur, Associés et établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-T. Vous voudrez bien prendre le temps d'y répondre de façon détaillée et nous faire parvenir vos réponses avant l'expiration du délai indiqué plus haut.

En vous remerciant par avance de votre coopération, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Malcolm Johnson
Directeur du Bureau de la
normalisation des télécommunications